

La dégradation des locaux

Le 11 mars 1996 de nouveaux locaux ont été mis à la disposition des élèves de ce collège situé en zone sensible (hall d'accueil, vie scolaire). Or les dégradations s'amplifient et se concentrent en partie dans ces nouveaux locaux : interrupteurs dégradés, néons enlevés, poignées de porte arrachées, tags qui existaient moins auparavant. Un comportement nouveau et peut être inquiétant est apparu : mettre des punaises scotchées sous le loquet de la porte des classes.

Une note de service aux professeurs principaux, à lire dans le cadre de leur heure de professeur principal, a été distribuée afin de sensibiliser les élèves. Aucun bilan à cette heure n'a été effectué. Parallèlement une vigilance accrue a été demandée à la vie scolaire et à l'ensemble du personnel.

Cette période de dégradations correspond à plusieurs faits relativement graves. Il y a une quinzaine de jours un professeur M. A., a été pris d'une bouffée délirante. Cela s'est traduit par des insultes et des brutalités vis-à-vis d'élèves. Une suspension de sa suppléance a été réalisée par le chef d'établissement le jour même, une intervention de policiers en civil a été demandée, et le soir même il faisait l'objet d'un placement d'office. Ce jour-là, à 16 h, quand l'affaire fut terminée, les professeurs ont dû calmer les élèves. Une explication leur a été donnée les jours suivants.

A la suite de ce trouble, lors d'un conseil de classe, une intervention de délégués élèves, a permis de découvrir que certains élèves jouaient avec des pistolets à billes en plastique. Quelques jours après, deux élèves ont été blessés sérieusement. L'un a été conduit aux urgences. Après enquête, le coupable des 2 actes a été identifié et a été exclu huit jours. Le père de la victime a effectué un dépôt en main courante à la police. Ayant récidivé deux fois le même jour, il avait été envisagé dans un premier temps de réunir le conseil de discipline pour prendre cette sanction, afin qu'elle ait davantage de poids auprès de la communauté éducative. Cependant devant l'urgence de la situation et la lourdeur des tâches quotidiennes, c'est l'exclusion par le chef d'établissement qui a été réalisée. Depuis l'exclusion les billes ne sifflent plus mais les dégradations continuent toujours.

Ce même type de « jeu » s'est déroulé dans les écoles primaires voisines et dans le quartier. Le conseil de quartier, émanation du conseil municipal, a été saisi. La collaboration collège/police a conduit à mettre un nom sur les auteurs des actes à l'extérieur du collège et à communiquer leur adresse.

Collège P. à V.

Le 19 mars 1996

Depuis la rentrée 95, de nouveaux locaux sont à votre disposition : EPS, hall. Par leur conception, leur propreté et l'harmonie des couleurs ils sont appréciés par chacun d'entre vous.

Ils permettent à tous de se sentir bien dans le collège. L'objectif est donc de maintenir le plus longtemps possible les locaux dans un état correct de telle façon à poursuivre les travaux (demi-pension, CDI...)

Or la semaine passée des dégradations volontaires inadmissibles ont eu lieu : dans l'escalier des néons ont été ôtés, tous les interrupteurs ont été dégradés. Dans les toilettes un siphon a été cassé. Ces actes de vandalisme inqualifiables témoignent du peu de civisme de quelques individus qui mettent en jeu sans scrupules la sécurité de tous et l'avenir des travaux. En effet, les travaux réalisés ont coûté 3 millions de francs. Cet argent provient de nos impôts. La poursuite des travaux suppose le respect de ceux qui ont été réalisés. C'est dans votre intérêt et dans l'intérêt de ceux qui vont venir après vous. Le comportement de quelques-uns ne doit pas handicaper l'avenir de tous.

Ces faits sont sanctionnables et seront mis à la charge financière des intéressés lorsqu'ils seront identifiés.

Afin de limiter ces actes, je rappelle que durant les récréations et entre 12 h et 14 h, aucune circulation d'élèves n'est autorisée dans les couloirs.

Le Principal

